



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-193

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 octobre 2018 le règlement suivant :

2098-LAS-193 Règlement amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 octobre 2018, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 octobre 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2098-LAS-193

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted at its sitting of May 7, 2018 the following by-law:

2098-LAS-193 By-law amending By-law No. 2098 to modify the applicable rules for the felling of trees.

This by-law came into force on October 18, 2018, date at which certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This by-law may be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on October 22, 2018.

Nathalie Hadida
Borough Secretary